



Pré-étude paysage du projet Agrinergie de Liman

Commune de Mornas (84 550)

10 septembre 2022

1 Contexte

La présente note a été rédigée par Akuo concernant le projet d'Agrienergie de Liman, aux lieux-dits « Petit Liman » et « Grand Liman » sur la commune de Mornas. La vocation de cette note est **d'apporter des éléments de décision à la DREAL** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale** du projet, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement.

L'objectif d'Akuo est d'adapter la technologie photovoltaïque installée au projet agricole de l'exploitant partenaire du projet, l'EARL Clément René & Fils, afin de réaliser un projet abouti et prenant en compte les différents enjeux pour garantir une parfaite synergie entre l'activité principale de production agricole et l'activité secondaire de production électrique ; contribuant aux engagements territoriaux en termes de transition agricole et de production d'énergie renouvelable.

2 Note paysagère

Les alentours du site d'implantation du projet offrent des éléments de masque permettant d'isoler les structures photovoltaïques de leur environnement. On pourra principalement noter à l'ouest la ripisylve du Rhône, au centre la ligne à grande vitesse de la SNCF surélevée traversant le projet, et à l'est de nombreuses formations végétales. Ces formations sont pour la plupart des haies coupe-vent de grands arbres (notamment des cyprès et des peupliers), qui forment des masques très efficaces pour limiter très nettement la visibilité du projet depuis les environs.



Figure 1 : Cartographie des éléments de paysage masquant naturellement le projet



Afin d'analyser les risques de visibilité du projet depuis son environnement, Akuo a développé un **algorithme de calcul sur le logiciel de cartographie QGIS**. Le principe est le suivant : l'algorithme prend en entrée la topographie, le bâti et la végétation de la zone étudiée. Des « points de visibilité » sont définis, au nombre de 435 en l'occurrence : ce sont des points situés sur la zone projet, dont la hauteur correspond à celle des points hauts des structures photovoltaïques (4 mètres), pour lesquels le risque de visibilité sera évalué. En sortie, l'algorithme produit une cartographie avec un code couleur : les zones depuis lesquelles aucun point de la centrale n'est visible ne sont pas coloriées, en vert, ce sont les secteurs alentours depuis lesquels moins de 25% des points de vue définis sont visibles, tandis que depuis les zones jaunes 50% d'entre eux sont visibles et plus de 85% depuis les zones rouges, attestant ainsi d'une visibilité potentiellement importante. Les bâtiments sont représentés en jaune orangé. Pour chaque formation végétale, une hauteur spécifique est attribuée ; par exemple les forêts fermées mixtes sont fixées à 10 mètres de haut, les haies de peupliers à 17 mètres, les haies agricoles à 3 mètres et les vignes à 0,8 mètres. On notera que les hypothèses de hauteur pour les formations boisées sont très conservatrices, les forêts mixtes atteignant couramment entre 15 et 20 mètres de haut et les haies de peupliers pouvant culminer à 25 voire 30 mètres.

Ci-dessous, voici la **cartographie des risques de visibilité** en l'absence d'aménagements paysagers spécifiques :

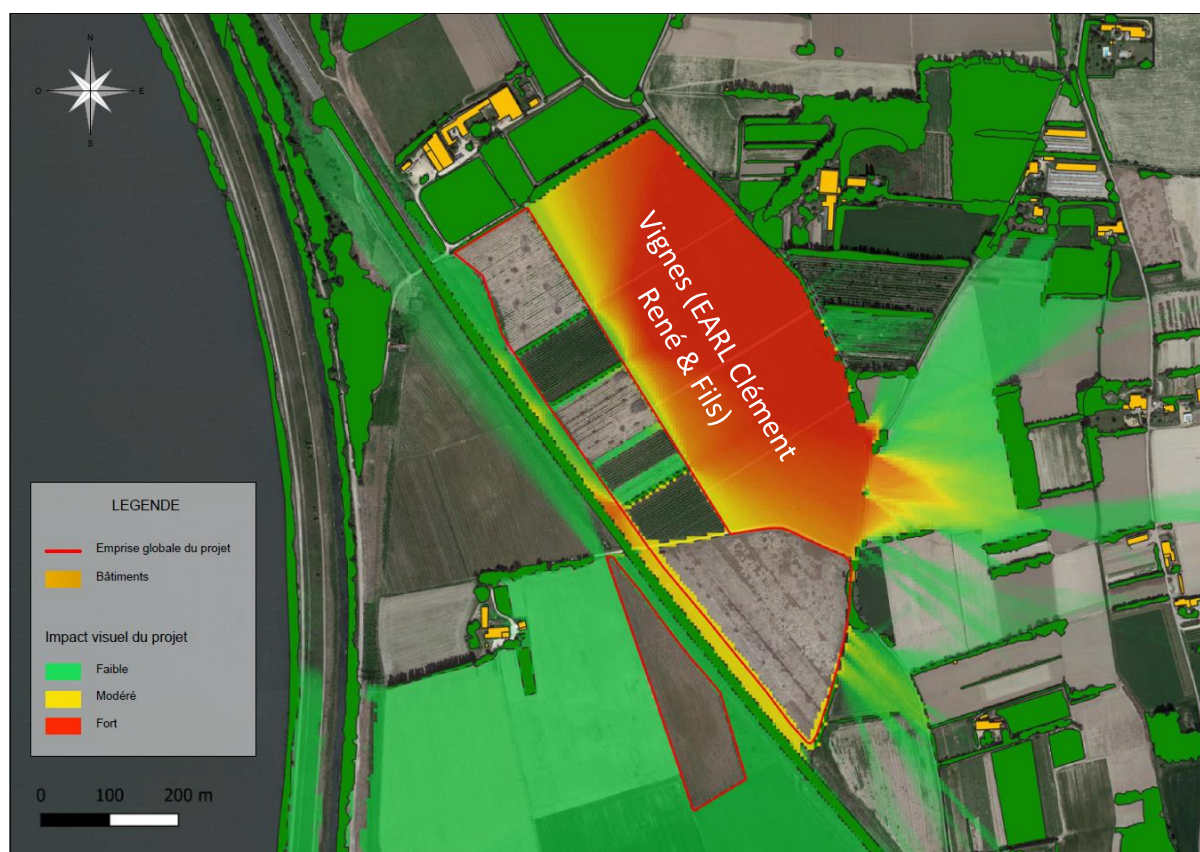


Figure 2 : Cartographie des impacts visuels du projet sans aménagement paysager

On constate une forte visibilité aux abords immédiats à l'est du projet, cependant les enjeux y sont faibles puisqu'il s'agit de parcelles de vigne sans habitation. La végétation le long de la route à l'est de ces vignes masque très efficacement le projet



et la visibilité est très nettement réduite au-delà de celles-ci. Les haies de peupliers et de cyprès, séparant les petites parcelles agricoles à l'est du site, permettent de supprimer très rapidement la visibilité ; dès 500 à 700 mètres, plus aucun point de la centrale n'est visible.



Figure 3 : A gauche, haie de peupliers offrant un masque efficace, à droite : parcelles de vigne à proximité immédiate à l'est

A l'ouest, les parcelles agricoles sont plus vastes et moins de haies sont plantées ; la partie ouest de la centrale Agrinergie est visible depuis le bâtiment.

En l'absence d'aménagement paysager, il existe donc des risques de visibilité du projet depuis les environs directs du site, en particulier depuis le bâtiment à l'ouest. Akuo propose donc **d'implanter plus de 750 mètres linéaires de haies autour du site** pour garantir une meilleure intégration du projet dans son environnement paysager. Ces haies pourront être adaptées en fonction des enjeux paysagers, avec par exemple la plantation de haies bocagères (maximisant la biodiversité en offrant un habitat diversifié) et de haies arborées (maximisant le masque visuel, notamment avec des cyprès ou des peupliers).

La figure suivante montre une simulation de l'impact paysager du projet après la plantation de haies paysagères, dont la hauteur a été fixée à 8 mètres en première hypothèse :



Cette cartographie permet de constater une très forte réduction de l'impact visuel du projet, avec un masque total de la centrale Agrinerie pour le bâtiment situé à l'ouest ainsi que pour les bâtiments situés à l'est du site. La hauteur de calcul des haies pourra être affinée en fonction des essences choisies ; les espèces bocagères pourront être plantées là où les enjeux paysagers sont les plus faibles tandis que les espèces arborées permettront de répondre aux enjeux les plus forts. Ces espèces arborées, telles que le peuplier ou le cyprès, déjà bien présents dans le paysage, culminant entre 15 et 30 mètres, assureront d'ailleurs un masque bien supérieur à l'estimation de l'outil de modélisation, garantissant une suppression des risques de visibilité à très grande distance.